

Renseignements pratiques

Droits d'inscription

Entrée libre mais inscription obligatoire

✉ Inscription en ligne :
<http://europa.unistra.fr>

✉ Contact

fru6703-contact@unistra.fr

Lieu du colloque

📍 Salle des conférences
Bâtiment | MISHA
5 Allée du Général Rouvillois
67000 Strasbourg

Accès depuis l'aéroport

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

Accès depuis la gare

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss
Arrêt « Observatoire »

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

Conception : Aurélie Kraft - FRU 6703

Colloque

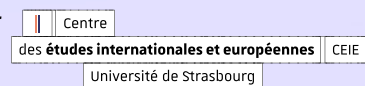
Sous la responsabilité scientifique de : Catherine Haguenu-Moizard, Fabienne Gazin, Anaëlle Martin

RENFORCER LA PROTECTION DE L'ANIMAL EN DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

20 janvier 2023 | 9h00-16h00



organisé par



partenaire



08h45 : Accueil des participants

09h00 : Mots de bienvenue par Mme le Doyen de la faculté de droit et la direction du CEIE

09h10-09h20 : Introduction par les organisatrices

09h20-10h30: Un droit européen en pleine réforme

Président de séance: à déterminer

09h20-09h40 : La réforme de la législation sur le bien-être animal proposée par la Commission : quelle ambition ? par [Andréa Gavinelli](#), Chef de l'Unité "bien-être animal", DG Santé et sécurité alimentaire, Commission européenne

09h40-10h00 : Le point de vue d'un eurodéputé sur l'amélioration de la législation européenne en matière de bien-être animal, par [Pascal Durand](#), eurodéputé

10h00-10h30 : table-ronde/échanges avec le public

10h30-10h45 pause

10h45-12h15 : Quelle protection pour les animaux et pour leurs protecteurs, les lanceurs d'alerte ?

Président de séance : Professeur [Aude Bouveresse](#)

10h45 - 11h05 : Conscience, sensibilité, sentience : le regard de l'éthologue sur la place de l'animal au sein du Vivant, par [Laure Olivier](#), doctorante en comportement animal à l'Université d'Exeter, CRAB (centre for research of animal behaviour)

11h05-11h35 : La protection des lanceurs d'alerte assurée par la directive (UE) 2019/1937, par [Anaëlle Martin](#), docteur en droit et [Brigitte Gothière](#), directrice de L214

11h35-12h00 : table-ronde/échanges avec le public

12h15-14h30 Déjeuner

14h30-16h00 : Améliorer le bien-être animal en Europe en rendant plus effectif le droit existant

Président de séance : Professeur [Catherine Haguenu-Moizard](#)

14h30- 14h50 : La mise en oeuvre de la réglementation européenne par des directives garantit-elle une protection suffisante du bien-être animal ?, par [François Barviaux](#), doctorant en droit de l'Union européenne, CEIE

14h50 - 15h10 : L'insuffisance des contrôles et des sanctions : l'exemple de la PAC et les lacunes du contrôle de conditionnalité, par [Christian Mestre](#), Professeur à la faculté de droit de Strasbourg

15h10-15h30 : table-ronde/échanges avec le public

15h30- 16h00 : Conclusions, par [Fabien Marchadier](#), Professeur à l'Université de Poitiers